

La CIT appelle à une forte mobilisation en faveur de l'emploi pour obtenir une reprise économique équilibrée.....1

Conclusions du Sommet du G20.....2

La CIT adopte une norme internationale du travail sans précédent sur le VIH/SIDA.....2

Première discussion sur une nouvelle norme pour les travailleurs domestiques.....3

Application des normes de l'OIT.....3

Présentation à Bruxelles du rapport du BIT intitulé « Commerce et emploi face à la crise mondiale ».....3

23 Juin : Lancement du « Rapport d'avancée des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) »4

Rapport sur les relations entre les Nations Unies et l'Union européenne4

Colloque juridique sur les travailleurs domestiques migrants au sein de l'UE4

Restructuration en Europe et conséquences de la crise financière et économique mondiale.....5

Séminaire du Parlement européen sur la prévention et la lutte contre le trafic d'êtres humains.....5

A propos de la Conférence internationale du Travail (CIT).....5

Formation aux normes de l'OIT6

Programme des réunions6

Contactez-nous6

La CIT appelle à une forte mobilisation en faveur de l'emploi pour obtenir une reprise économique équilibrée



La Conférence internationale du Travail (CIT) a conclu sa 99ème session le 17 juin par un vibrant appel au Sommet du G20 à apaiser ses préoccupations quant à la reprise économique mondiale toujours « fragile et inégalement répartie, et aux nombreux marchés du travail qui attendent encore de voir la reprise de l'emploi se hisser à la hauteur de la reprise économique ». Il est primordial de parvenir au bon équilibre politique qui garantira une croissance forte, durable et équilibrée.

La CIT regroupe des représentants de « l'économie réelle » - délégués gouvernementaux, travailleurs et employeurs - issus de tous les Etats membres de l'OIT. Elle s'est déroulée dans un contexte préoccupant en raison de la crise mondiale de l'emploi qui se poursuit, et qui a fait grimper le chômage mondial à plus de 210 millions, soit le plus haut niveau jamais enregistré, selon le rapport du Directeur général de l'OIT intitulé « [Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent](#) ». M. Somavia a précisé que le BIT ne détectait aucune indication laissant espérer une baisse du taux mondial du chômage cette année, malgré des signes de reprise économique.

« Le message de cette CIT est très clair – mettre l'emploi au centre de la reprise » a-t-il déclaré. Cela inclut la nécessité d'une stratégie de convergence politique équilibrée qui protège et encourage les investissements productifs et une croissance riche en emplois fiscalement responsable.

Conclusions du Sommet du G20



L'OIT salue l'accord conclu lors du [Sommet du G20 à Toronto](#) (26-27 juin 2010) concernant des prochaines mesures à prendre en vue d'assurer une reprise intégrale de la croissance et des emplois de qualité, de réformer et de renforcer les systèmes financiers, ainsi que d'instaurer une croissance mondiale robuste, durable et équilibrée. Le Sommet du G20 a aussi souligné l'importance des systèmes de protection sociale et a salué la stratégie de l'OIT en matière de formation (en collaboration avec l'OCDE) qui permettra d'offrir à la population active les compétences nécessaires aux emplois d'aujourd'hui et de demain.

Les leaders du G20 ont demandé à l'OIT, à la Banque mondiale, à l'OMC et à l'OCDE de faire rapport, au Sommet de Séoul qui se tiendra en novembre 2010, sur les avantages de la libéralisation du commerce pour l'emploi et la croissance.

Dans sa réaction à l'issue du G20, M. Somavia, Directeur général de l'OIT, a déclaré : « De la mise en œuvre équilibrée aux niveaux national et régional de cet accord, dépendra le véritable impact politique, économique et social du Sommet de Toronto. »

Il a aussi souligné que « le dialogue social entre entreprises et travailleurs, les acteurs de l'économie réelle, sera décisif pour soutenir la reprise et résoudre les problèmes budgétaires parce qu'il contribuera à trouver le bon équilibre dans cette phase critique où les risques d'une récession à double creux demeurent préoccupants ».

La CIT adopte une norme internationale du travail sans précédent sur le VIH/SIDA



Les gouvernements, employeurs et travailleurs réunis pour la CIT de l'OIT ont adopté le 17 juin une [recommandation internationale du travail sur le VIH/sida](#) – un nouvel instrument des droits de l'homme spécialement consacré au monde du travail. C'est le premier instrument juridique approuvé au niveau international qui soit destiné à renforcer la contribution du monde du travail à l'accès universel à la prévention, au traitement, au soutien et à la prise en charge du VIH ; elle contient des dispositions relatives à des programmes de prévention qui peuvent sauver des vies et à des mesures antidiscriminatoires au niveau national et au niveau de l'entreprise. Elle met aussi l'accent sur l'importance de l'emploi et des activités génératrices de revenus pour les travailleurs et les personnes vivant avec le VIH, en particulier en termes d'observance du traitement. Elle amplifie l'actuel Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail publié par le BIT.

La Conférence a également adopté [une résolution concernant la promotion et l'application](#) de cette norme : elle invite le Conseil d'administration du BIT à allouer davantage de ressources pour faire entrer en vigueur cette nouvelle norme, demandant qu'un Plan d'action global soit établi en vue d'amplifier son application et que les Etats Membres de l'OIT fassent régulièrement rapport.

Cette recommandation a d'ores et déjà recueilli [le soutien de l'ONUSIDA et de l'OMS pendant les débats de la CIT](#).

Première discussion sur une nouvelle norme pour les travailleurs domestiques



La CIT a finalisé sa [première discussion](#) sur une norme globale – à savoir une convention associée à une recommandation concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques. Une seconde phase de négociations sera entamée et, espérons-le, conclue lors de la CIT qui se tiendra l'année prochaine. L'UE a activement contribué aux discussions (ainsi qu'à d'autres discussions sur le VIH et le SIDA et sur l'emploi).

Application des normes de l'OIT

Au cours de la CIT, la Commission pour l'application des conventions et des recommandations de la Conférence a examiné 25 cas individuels - basés sur une sélection regroupant de nombreuses observations faites par la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations de l'OIT - dans [son rapport soumis à la Conférence](#). La commission de l'application des normes de la conférence est composée de délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Les débats et les conclusions sur les cas examinés par la Commission de la Conférence sont publiés dans son [rapport](#). Il couvre à la fois les pays en voie de développement et les pays industrialisés. Ses conclusions sont en outre très utiles à la résolution des problèmes d'application dans la loi et la pratique grâce à la coopération technique de l'OIT, si tant est que le gouvernement confirme son engagement politique à remédier aux carences.

La Commission a de nouveau tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la convention de l'OIT sur le travail forcé, dans le cadre du suivi des mesures prises aux termes de la Constitution de l'OIT.

L'UE a aussi participé à trois discussions tout en apportant son soutien aux conclusions de la

Commission d'experts de l'OIT et les appels lancés aux gouvernements afin de résoudre les carences : la Biélorussie concernant la liberté d'association, la Birmanie/Myanmar concernant le travail forcé et l'Ouzbékistan concernant le travail des enfants. La Commission de la conférence a aussi débattu une [Etude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi](#) à la lumière du suivi de la Déclaration adoptée en 2008 par l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette étude était destinée à promouvoir davantage de cohérence entre les activités normatives et la politique économique et sociale de l'Organisation, grâce à une analyse des lois, des pratiques et des politiques menées par les pays dans le domaine de l'emploi.

Présentation à Bruxelles du rapport du BIT intitulé « Commerce et emploi face à la crise mondiale »

Le 23 juin, Marion Jansen, spécialiste du Commerce et de l'Emploi, a présenté le dernier [rapport du BIT intitulé « Commerce et Emploi face à la crise mondiale »](#) devant le Parlement européen et le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles. Ce rapport a été salué par la Commission de l'emploi du PE (avec la participation du Président de la Commission du commerce du Parlement européen). Ce rapport, rédigé par Mme Marion Jansen et M. Eric von Uexkull, étudie les flux mondiaux du commerce et l'impact sur l'emploi des changements survenus dans les flux commerciaux durant la crise économique et financière. La crise financière qui a éclaté dans les pays industrialisés s'est rapidement muée en une crise mondiale de l'emploi. Le commerce et les investissements étrangers directs (IED) sont les deux axes principaux responsables de la propagation de la crise dans les économies des pays en développement et en transition. Dans ce contexte, le BIT a réalisé une série d'études au niveau national afin d'évaluer l'impact sur l'emploi des changements survenus dans le commerce et les flux d'investissements étrangers directs durant la crise mondiale, et de proposer des orientations politiques aux décideurs sur la manière de gérer ces effets. L'une des conclusions est la nécessité de systèmes de protection sociale puisque ceux-ci ne sont pas sensibles au commerce et permettent de protéger efficacement les gens et de faciliter la mobilité.

23 Juin : Lancement du « Rapport d'avancée des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) »



Le [Rapport d'avancée des OMD](#) du Secrétaire général des Nations Unies a été lancé partout dans le monde le 23 juin. Ce rapport intitulé « OMD 2010 : Tenir les promesses » présente l'évaluation annuelle des progrès accomplis dans ce domaine. L'OIT a grandement participé à l'OMD 1 visant à « Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim » d'ici à 2015. L'objectif 1B vise à « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». Toutefois, une détérioration du marché du travail, déclenchée par la crise économique a entraîné une baisse brutale de l'emploi et, avec la perte d'emplois, un nombre croissant de travailleurs est obligé d'accepter des emplois précaires. A cause de la crise économique, un nombre croissant de travailleurs se retrouvent dans une pauvreté extrême avec leurs familles.

Rapport sur les relations entre les Nations Unies et l'Union européenne



En faisant une différence dans les vies de millions d'individus dans plus d'une centaine de pays, l'équipe des Nations Unies à Bruxelles présente les résultats concrets d'un partenariat de plus en plus dynamique entre les Nations Unies et l'Union européenne. Sous le slogan « [Améliorer les vies](#) » le cinquième rapport sur les actions conjointes publié récemment fourmille de détails permettant de mettre un visage sur les relations Nations Unies - UE grâce à toute une série d'exemples concrets à travers le monde : des projets de déminage en Albanie aux campagnes d'amélioration de l'hygiène en Ouganda.

L'OIT-Bruxelles a largement contribué au chapitre 4 intitulé « Offrir une protection et des services sociaux

essentiels » et au chapitre 7 intitulé « Encourager les opportunités économiques et le travail décent » du Rapport. Le chapitre 4 évoque le socle de la protection sociale qui fait partie des neuf initiatives adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies en 2009 en réponse à la crise économique. Ce socle de protection sociale constitue une vision holistique de la protection sociale et favorise l'accès à des transferts et des services sociaux essentiels. Il existe des preuves évidentes démontrant que cette initiative améliore la croissance économique en augmentant la productivité du travail et en garantissant la stabilité sociale.

Colloque juridique sur les travailleurs domestiques migrants au sein de l'UE



Les 25 et 26 mai 2010, le Bureau Régional de l'Europe (BRE) du Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), avec la participation du Bureau de l'OIT à Bruxelles a organisé un colloque juridique sur les instruments internationaux des droits de l'homme et leur applicabilité dans le cadre de la promotion et de la protection des droits des travailleurs domestiques migrants en Europe.

Les experts des Nations Unies ont débattu avec des représentants des Etats membres de l'UE, des agences des Nations Unies et des organisations de la société civile, ainsi que des universitaires issus de différents centres de recherche en Europe. L'objectif de ce colloque était de mieux appréhender les facteurs spécifiques de vulnérabilité des travailleurs domestiques migrants en s'appuyant sur les instruments internationaux des droits de l'homme existants et en se plaçant du point de vue des droits afin de mieux satisfaire leurs besoins et d'améliorer la protection de leurs droits. Un large consensus a émergé de ce colloque, à savoir que les normes internationales en matière de droits de l'homme internationaux s'appliquent à l'ensemble des travailleurs domestiques, la majorité d'entre eux étant des femmes migrantes; que ces travailleurs domestiques sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme et que les droits de cette catégorie de travailleurs nécessitent une attention toute particulière. Cela est notamment essentiel dans

le cadre de la discussion actuellement menée au sein de l'OIT concernant une nouvelle norme sur les travailleurs domestiques.

Un rapport regroupant les conclusions finales sera publié ultérieurement par le Bureau Régionale de l'Europe du HCDH.

Restructuration en Europe et conséquences de la crise financière et économique mondiale



Le Centre international de formation (CIF) de l'OIT a organisé le séminaire national belge intitulé « Anticiper et accompagner la restructuration des entreprises (A.R.E.N.A.S) » les 8 et 9 juin 2010 à Bruxelles. Ce séminaire est le dernier des 27 séminaires nationaux organisés dans les Etats membres de l'UE dans le cadre de la campagne « [Restructuration en Europe](#) » financée par la Commission européenne (DG EMPL). Cette campagne passe en revue les actions menées à travers l'Union européenne (UE) pour anticiper et gérer les changements dans le monde du travail et met l'accent sur les retombées de la crise économique et financière actuelle sur les économies des Etats membres. Ces séminaires ont été conçus pour promouvoir le partage de connaissances entre les Etats membres de l'UE, notamment afin d'anticiper et de gérer les processus de restructuration en place aux niveaux national, régional et local et à travers certains secteurs économiques spécifiques. Les principaux résultats des discussions de groupe seront publiés ultérieurement cette année dans un rapport de synthèse et alimenteront aussi les futures initiatives de l'UE en matière de restructuration socialement responsable.

Séminaire du Parlement européen sur la prévention et la lutte contre le trafic d'êtres humains.

La Commission européenne a récemment adopté une proposition de directive en ce sens. Le 10 juin, une conférence à ce sujet a été conjointement organisée par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen. L'objectif de ce séminaire était d'explorer

différentes pistes, de concert avec les acteurs institutionnels et les parties prenantes de la société civile concernés, aux niveaux européen et international, afin de sensibiliser autant que possible les rapporteurs et les rapporteurs fictifs à ce phénomène en vue de la négociation de la directive proposée.

Au cours de ce séminaire, six agences des Nations Unies (UNHCR, UNICEF, HCDH, UNIFEM, UNODC et OIT) ont publié une déclaration et une lettre conjointes abordant les principaux points impliquant les agences et les mandats respectifs en relation avec ce trafic ; ce qui inclut des notes contextuelles et des recommandations. Cette déclaration conjointe a salué la proposition de directive sur la prévention et la lutte contre le trafic et notamment l'objectif de protection, de soutien et d'assistance apportés aux victimes. « Cette directive représente une avancée majeure qui garantira que les droits des victimes de trafic font effectivement l'objet de règlements de l'Union européenne contraignants » déclare la lettre.

A propos de la Conférence internationale du Travail (CIT)

Les Etats Membres de l'OIT se réunissent à la Conférence internationale du Travail qui se tient chaque année à Genève (Suisse), au mois de juin. Chaque Etat Membre est représenté par une délégation composée de deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur, assistés de conseillers.

La CIT est la plus haute autorité politique au sein de l'OIT et elle est souvent comparée à un parlement international du travail. Cette conférence, où des groupes régionaux tels que l'UE peuvent jouer un rôle majeur grâce à des positions communes, a plusieurs missions, notamment la négociation et l'adoption de normes internationales du travail sous la forme de conventions ou de recommandations. Elle supervise en outre l'application de ces conventions ou recommandations. La Conférence est également un forum où sont débattus librement, parfois avec passion, les questions sociales et du travail qui intéressent le monde entier. Elle adopte aussi des résolutions (dont le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT en 2009) qui contribuent à orienter la politique



Organisation
Internationale
du Travail

Bureau de l'OIT

*pour l'Union européenne
et les pays du Benelux*

BULLETIN D'INFORMATIONS

05/JUILLET 2010

générale et les activités de l'OIT et ses membres. Tous les deux ans, elle adopte le programme et le budget régulier biennal de l'OIT qui est financé par les Etats Membres.

Formation aux normes de l'OIT

En septembre, le Bureau de l'OIT à Bruxelles organisera une demi-journée de formation au système de supervision des normes de l'OIT destiné à sensibiliser le public aux fonctions et aux possibilités offertes par ce système. Un programme détaillé de cette formation sera distribué par le biais du publipostage de l'OIT.

Programme des réunions

[Liste des réunions prévues par le BIT](#)

Contactez-nous

Pour plus d'informations sur les activités du BIT, veuillez contacter :

OIT-Bruxelles
rue Aimé Smekens 40
B-1030 Bruxelles
Belgique

Tél. : + 32.(0)2.736.59.42
Fax : +32.(0)2.735.48.25

E-mail : ilo-brussels-press@ilo.org
Site internet : <http://www.ilo.org/brussels/>